



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du Vendredi 9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à salle polyvalente communale, sous la Présidence de Mme Chantal BELLACHE, le maire

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES, Mme ROLLET Marie-Christine, Mme Marina GALLAY,

ABSENTS EXCUSÉS : M. MILLET Jérôme

ABSENTS NON-EXCUSÉS :

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme DA MOTA Fanny à Mme ROLLET ET M. LE COZE Lucien à M. GRANDET

Délibération N° 027_ 2022

Membres

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11 dont 2 P

Pour : 11 dont 2 P

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

2/12/2022

Mme Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - RÉPARTITION DES CRÉDITS**
(Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
Budget Commune et budget annexe - Assainissement
pour 2023

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/12/2022 077-217700731-20221209-DE_027_2022-DE

Madame le maire informe le Conseil Municipal,

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que dans le cas où le budget d'une commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut, à condition d'y être expressément autorisé par le conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas pris en compte pour le calcul de cette limite.

Pour le budget principal, cette limite du quart des crédits ouverts s'élève à 54 150 €.
Pour le budget annexe de l'assainissement, elle est de : 55 400 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à poursuivre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au vote effectif des budgets de l'exercice 2022,

- dans la limite de **54 150 €** pour ce qui concerne les dépenses d'investissement relevant du budget principal,
- et dans la limite de **55 400 €** pour ce qui concerne les dépenses d'investissement du budget annexe de l'assainissement.

Ces crédits seront répartis dans les chapitres, 20, 204, 21 et 23 en fonction des restes à réaliser et des besoins prévisibles en investissement en début d'année. (Tableau joint)

- Après avoir délibéré, Cette proposition est **ADOPTÉE** par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du Conseil Municipal :

Voix Pour : 11 (dont 2 P)

Contre: 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à Chalaute la Petite, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalaute la Petite le 9 décembre 2022
Chantal BELLACHE



Transmis au représentant de l'État le :

RF
- Publié sous PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/12/2022
077-217700731-20221209-DE_027_2022-DE

CM du 9 décembre 2022 / Délib 027_2022

3/ Délib 027_2022 - pièce jointe à la délibération TABLEAU DES RÉPARTITIONS			
63000 code budget commune Budget Commune - Prévion avant vote budget 2023			
Budget M14			
Chapitre 20	IMMO INCORPORELLES		
Frais d'étude	Cpte 203		1 850,00 €
		Total	1 850,00 €
Chapitre 204	IMMO INCORPORELLES		
Bat et inst° - Sirpsbec	Chapitre 204	Cpte 204172	1 650,00
		Total	1 650,00
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
		Cpte 2128	3 000,00
		Cpte 21311	4 000,00
		Cpte 21316	3 000,00
		Cpte 21318	4 000,00
		Cpte 2151	3 900,00
		Cpte 21561	4 000,00
		Cpte 2152	3 000,00
		Cpte 21538	4 000,00
		Cpte 2158	3 000,00
		Total :	31 900,00
Chapitre 23	IMMO EN COURS		
		Cpte 231	18 750,00
		Total :	18 750,00
		Total gle des Prévisions	54 150,00

63200 - Budget Assainissement Prévion dans l'attente du vote du Budget 2023		
Chapitre 20	Cpte 203	3 900,00
	Total	3 900,00
Chapitre 21	Cpte 218	6 000,00
	Cpte 2156	9 000,00
	Cpte 2158	15 000,00
	Total	30 000,00
Chapitre 23	Cpte 2313	12 500,00
	Cpte 2315	9 000,00
	Total	21 500,00
	Total gle	55 400,00

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/12/2022 077-217700731-20221209-DE_027_2022-DE

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/12/2022
077-217700731-20221209-DE_027_2022-DE